



Sandra Bernard

Directrice de cabinet et de la communication
Mairie de Chassieu
60, rue de la République
69680 CHASSIEU

☎ 04 72 05 44 25

☎ 06 25 17 84 99

✉ sbernard@mairie-chassieu.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MAIRE, ALAIN DARLAY

8 juin 2009

LE NOUVEL AMENDEMENT DÉPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT EST PROPREMENT ET PUREMENT INDÉCENT

Profiter d'un projet de loi relatif au Développement et à la modernisation des services touristiques pour introduire un amendement afin de déclarer les grands stades « d'intérêt général » et permettre le financement public des infrastructures et équipements pour leur fonctionnement et leur desserte est une aberration et un abus de pouvoir législatif : un nouveau tour de passe-passe !

Pour qui nous prend-on ? Ajouter que « la liste des enceintes sportives concernées sera fixée par arrêté du ministre chargé des Sports » ne change en rien le fond de l'amendement introduit jeudi dernier, qui ressemble comme deux gouttes d'eau à celui présenté en catimini par le sénateur du Rhône, Michel Mercier, en janvier dernier et rejeté par la Commission Mixte Paritaire regroupant nos députés et sénateurs. Quel crédit le gouvernement accorde-t-il aux choix et aux votes de nos parlementaires ?

Au lendemain d'une élection dont l'abstention a atteint un chiffre record, comment espérer que les électeurs retournent aux urnes si ceux qui gouvernent ne respectent en rien les décisions de la représentation nationale ?

Au lendemain d'une élection dont l'une des préoccupations majeures des Français, celle liée à l'environnement et au développement durable, est la grande gagnante du scrutin de ce dimanche 7 juin, comment le gouvernement ne pourrait en aucune manière tenir compte des aspects environnementaux dans l'élaboration des projets de loi et amendements qui y sont introduits ?

Notre opposition à l'implantation du Grand stade sur le site du Montout à Décines demeure pour les questions environnementales qui se posent indéniablement et pour les besoins de finance publique que ce projet nécessite outrageusement. Le projet OL Land est non seulement contraire au Grenelle de l'Environnement. Mais il pose clairement la question : où s'arrête l'intérêt général et où commencent les intérêts particuliers.

Ces questions se poseront de la même manière sur un tout autre site de l'Est lyonnais mal desservi en transports en commun ou en infrastructures routières et engagera de fait des dépenses publiques exorbitantes, indécentes en temps de crise.

Nous sommes et demeurons opposés à l'installation du Grand stade sur le site de Décines comme sur tout autre site inapproprié : la seule alternative acceptable de ce projet reste l'agrandissement du stade de Gerland, qu'elle satisfasse ou non les intérêts purement privés et commerciaux du président du club lyonnais, ou le site du Puisoz desservi par le métro et le tram.